



**snipat**  
Scientifiques

# INSTAURATION D'UNE COMMISSION DE RÉFORME MINISTÉRIELLE POUR LES ASPTS

Dans le cadre de la reconnaissance des pathologies liées aux infections à la COVID-19 en tant que maladies professionnelles, le décret n°2020-1131 du 14 septembre 2020 a été publié.

Conformément aux dispositions de la note DGPN/DRCPN du 28 mai 2021 relative à la mise en œuvre de la reconnaissance des pathologies liées à une infection à la COVID-19 en maladie professionnelle et conformément à l'article 10 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 précité, la représentation à la commission de réforme est assurée par les représentants du personnel élus par les représentants de la CAPN (commission administrative paritaire nationale).

La CAPN des ASPTS a été réunie hier (22 juin 2021) pour élire deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

#### Les représentants SNIPAT élus sont :

- **Xavier DEPECKER (titulaire)**
- **Marlène SAULNIER-BARSE (suppléant)**

Si nous félicitons l'administration de l'instauration de cette commission de réforme à gestion nationale, nous en avons aussi profité pour rappeler que les policiers scientifiques ont été **en première ligne face au COVID**, d'autant que lors des signalisations, un des gestes barrières par excellence la distanciation sociale ne peut pas être respecté.

**Nous déplorons d'ailleurs que très peu de ces agents n'aient été concernés par la prime COVID.**

Nous avons également précisé l'importance des représentants du personnel qui ont œuvré pour que les mesures sanitaires soient respectées pour tous les agents lors de cette crise sanitaire.

NB : Pour les corps des techniciens et d'ingénieurs de PTS, la gestion étant déjà nationale, ce sont les représentants désignés lors de l'établissement des CAPN début 2019 qui remplissent ce rôle.



**Xavier DEPECKER**  
Secrétaire National en charge  
des scientifiques  
**07 77 80 51 18**  
pts@snipat.com

**Guillaume GROULT**  
Adjoint  
**06 78 40 53 87**  
pts.idf@snipat.com

**Michel LORENTZ**  
Adjoint  
**06 64 65 89 36**  
pts.est@snipat.com

